



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/56/SC.I/L.2
28 septembre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**CONSEIL DU COMMERCE ET
DU DÉVELOPPEMENT**

Cinquante-sixième session
Genève, 14-25 septembre 2009

**PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ DE SESSION I
AU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
À SA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 14 au 25 septembre 2009

TABLE DES MATIÈRES

COMITÉ DE SESSION I

Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action
en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Conclusions concertées 2

COMITÉ DE SESSION I

Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Conclusions concertées

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note du Rapport 2009 sur les pays les moins avancés: L'État et la gouvernance du développement*, établi par le secrétariat de la CNUCED, et encourage la CNUCED à continuer d'améliorer la qualité de ses travaux de recherche et d'analyse, ainsi que la diffusion des résultats de ses travaux soumis à l'examen des États membres;
2. Constatant que la crise financière et économique ainsi que la forte instabilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie hypothèquent gravement les progrès économiques et sociaux accomplis par les pays les moins avancés (PMA) au cours des dernières années, notamment la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que des objectifs du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, *encourage* les donateurs et les donateurs potentiels en mesure de le faire à maintenir et à accroître leur aide au développement, en vue de respecter les engagements et d'atteindre les objectifs énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles; invite les PMA à redoubler d'efforts en matière de renforcement des capacités productives, de diversification économique et de mobilisation des ressources intérieures, et demande à la CNUCED d'axer ses activités sur ces objectifs;
3. *Réaffirme* que les PMA continueront de dépendre, de plus en plus, du commerce pour disposer des ressources nécessaires au financement de leur croissance et de leur développement, en complément de l'aide publique au développement et des flux de capitaux privés;
4. *Loue* la qualité du *Rapport 2009 sur les pays les moins avancés: L'État et la gouvernance du développement*; insiste sur le rôle notable des politiques publiques dans la promotion du développement et de la réduction de la pauvreté dans les PMA, notamment les politiques agricoles et industrielles qui contribuent au développement des capacités productives,

tout en soulignant l'importance d'un environnement favorable aux entreprises et à l'initiative privée;

5. *Réaffirme* que la responsabilité de leur développement incombe avant tout aux PMA, mais que leurs efforts doivent bénéficier d'un appui international concret et notable de la part des gouvernements et des organisations internationales dans un esprit de responsabilité partagée, par le biais d'un véritable partenariat associant la société civile et le secteur privé;

6. *Est conscient* que la sécurité alimentaire est une priorité mondiale et revêt un caractère essentiel pour les PMA, accueille avec satisfaction les initiatives internationales et nationales lancées pour parvenir à cet objectif et, à cet égard, demande à la communauté internationale de continuer d'appuyer les efforts déployés par les PMA pour assurer leur sécurité alimentaire;

7. *Encourage* à poursuivre la promotion d'une bonne gouvernance qui contribue au développement et soutient la croissance économique, la transformation structurelle, le développement solidaire et la réduction de la pauvreté, et invite les partenaires de développement à appuyer les initiatives des PMA dans ces domaines;

8. *Réaffirme*¹ que le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 constitue un cadre fondamental pour un partenariat mondial solide visant à accélérer la croissance économique soutenue, le développement durable et l'élimination de la pauvreté dans les PMA;

9. *Rappelle* la décision, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/227, de convoquer la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2011, et prie la CNUCED, dans le cadre de son mandat, d'apporter l'appui nécessaire et de contribuer activement à la préparation de la Conférence et à la Conférence elle-même;

10. *Remercie* les donateurs qui ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des PMA, s'inquiète que les ressources du Fonds n'aient jamais atteint le montant prévu, et invite les donateurs et les donateurs potentiels en mesure de le

¹ Notamment dans le préambule de la résolution 63/227 de l'Assemblée générale et dans la résolution 2008/37 du Conseil économique et social.

faire à verser des contributions financières au Fonds d'affectation spéciale pour que celui-ci puisse, conformément à son mandat, permettre notamment la participation entière et effective des représentants des PMA et des acteurs de leur société civile à la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à la Conférence elle-même; et invite les donateurs et les donateurs potentiels en mesure de le faire à verser des fonds extrabudgétaires afin d'aider le secrétariat de la CNUCED à renforcer ses contributions fonctionnelles et techniques à la préparation de la Conférence et à la Conférence elle-même;

11. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED d'examiner les ressources humaines nécessaires à la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, compte tenu de ses mandats et activités, et de présenter, à la prochaine session ordinaire du Conseil du commerce et du développement, un plan visant à allouer à la Division des ressources suffisantes tout en respectant le montant global convenu du budget de la CNUCED;

12. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED de veiller, dans la limite des ressources disponibles, à ce que les principales publications de la CNUCED, en particulier les rapports phares², examinent selon qu'il conviendra les problèmes spéciaux et particuliers des PMA.

² *Rapport sur le commerce et le développement, World Investment Report, Rapport sur les pays les moins avancés, Rapport sur le développement économique en Afrique, Rapport sur l'économie de l'information, Étude sur les transports maritimes et Rapport sur la technologie et l'innovation.*